



CCAS du Haillan

Département de la Gironde

Décision du CCAS n°DEC2025_10_05

Signature d'une convention avec l'EREA d'Eysines portant sur la mise en œuvre d'un partenariat entre le lycée professionnel et le CCAS du Haillan concernant l'accueil du forum de l'emploi

Madame Andréa KISS, Maire et Présidente du CCAS,

VU l'article R.123-21 du Code de l'action sociale et des familles laissant la possibilité au conseil d'administration d'accorder des délégations de pouvoirs à son président ou à son vice-président, tout en délimitant précisément les matières dans lesquelles cette délégation peut être consentie ;

VU l'article R.123-22 du code de l'action sociale et des familles qui en précise les conditions d'exécution ;

VU la délibération n°10/2020 du Centre Communal d'Action Sociale du 7 juillet 2020 qui donne délégation à la Présidente pour prendre toutes décisions prévues aux articles L.123-6 à L.123-8 et R.123-16 à 123-26 du Code de l'Action Sociale et de la Famille

CONSIDERANT l'intérêt pour le CCAS de répondre à sa mission d'insertion en offrant un tremplin professionnel et social à des jeunes en situation de fragilité tout en bénéficiant d'une aide et d'un enrichissement mutuel au sein de la collectivité.

CONSIDERANT l'organisation par le CCAS d'un forum de l'emploi à destination des personnes en situation de handicap

DECIDE

Article UNIQUE: d'autoriser la Présidente du CCAS à signer la convention de partenariat avec l'EREA d'Eysines afin de faire participer les élèves à un projet professionnel le 17/11/2025, dans le cadre du forum de l'emploi.

31 OCT. 2025

Fait au Haillan, le 31 OCT. 2025

La Présidente du CCAS,




Andréa KISS

Certifié exécutoire par Madame La Présidente compte tenu :

- de sa réception en Préfecture :
- et de sa publication le :